



AR Prefecture

005-200034502-20260813-2026_070-DE
Reçu le 28/08/2026

Extrait du registre des

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 13 août 2026

L'an deux mille vingt-six le treize août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la salle multiactivités de la médiathèque de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du sept du mois d'août deux mille vingt-six sous la Présidence de Madame Marie-Anne BOURGEOIS.

Etaient présents : 13

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, Mme CHAIX Elsa, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. FERRARO Fabien, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémy, M. HIRTZ Robin, M. MOTTE Alain, M. SMITH Tristan.

Etaient absents : 3

M. BROCHIER Maxime, Mme GUEYDAN Mélissa, M. NICOLAS Pascal,

Etaient absents et représentés : 3

Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie ayant donné pouvoir à Mme ALLEC Marie-Louise, Mme HIDALGO Céline ayant donné pouvoir à M. HIRTZ Robin, Mme CHEVALLIER Graziella ayant donné pouvoir à M. FERRARO Fabien.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Elsa CHAIX

SUBVENTION À L'ASSOCIATION « 1 POUR 12 »

Madame la Maire

Indique que la commune a été saisie d'une demande de subvention de l'association « 1 pour 12 » et qu'il appartient aux membres du Conseil municipal de valider le principe de versement et d'en arrêter un montant.

Précise que cette association a pour objet principal d'organiser des événements culinaires pour mettre en valeur les produits du terroir local et régional. Elle organise notamment le « Festival Planch'Alp » sur la commune qui se tiendra le 5 septembre 2026. Le principe repose sur la location d'une planche en bois qui servira au festivalier de support de dégustation tout au long de la journée. L'objectif est de dynamiser l'économie locale hors saison et d'offrir une vitrine aux filières agricoles et artisanales locales

Propose de verser une subvention d'un montant de 500,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026 ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association « 12 pour 1 » ;

Considérant l'intérêt de cet événement qui participe au rayonnement du territoire et contribue à la valorisation des circuits courts et à la promotion des savoirs-faires et produits locaux ;



AR Prefecture

005-200034502-20260813-2026_070-DE

Recu le 28/08/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver la subvention de la commune de 500,00 € à l'association « 12 pour 1 » ;

ARTICLE 2. Autoriser Madame la Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice :	19	Pour :	16
Membres présents :	13	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **27 AOUT 2026**
Affiché ou publié le : **26 AOUT 2026**

Ainsi fait et délibéré le 13 août 2026
Pour copie conforme

La Maire



Marie-Anne BOURGEOIS